REMONSTRANCE D'VN GENTILHOMME de Dauphiné, à Henry de Valois, pour le soulagement du pauure peuple dudit Païs.

Au III. Liure des Roys Chap. X.

Les Mignons du Roy Roboam l'ayant conseillé de tyrannizer son peuple, & les ayant creuz (en reiettant le bon conseil des vieux seruiteurs de son Pere) & ayant menacé son peuple, il perdit dix lignees de son Royaume.

AVEC PERMISSION.

1589.

Case
F
39
.S86

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

REMONSTRANCES d'vn Gentilhomme de Daulphiné à Henry de Valois, pour le ſoulagement du pauure peuple dudit Païs.

SIRE,

MOY qui ſuis vn des plus humbles ſubietz de voſtre Maieſté qui ſoit en ce païs, & qui vous auois voüé mõ ſeruice deſpuis l'heure que i'ay commẽcé à porter les armes pour voſtre Couronne, vous ayãt cogneu Catholique & treſzelé à noſtre Religion, & meſmes que le zele q̃ monſtriez auoir en apparence à l'extirpatiõ des Hereticques, vous auoit acquis entre nous, & parmy les eſtrãgers le tiltre de Treſ-chreſtien, & treſreligieux. Mais les actes executez à Bloys par voſtre authorité & commandement le 23. & 24. Decẽbre derniers, m'ont fait changer de langage, & aſpirer à vne plus

haute recõpenſe que celle que nous promettiez. Car puis que vous faictes profeſſion de la ſainctеté, & qu'aymez fort la frequentation des ſainctes & religieuſes familles de ce Royaume, ie croy que pas vn de ces bons Peres ſoyent Cappucins, ou Fueillantz, ne nous cõſeilleront iamais de quicter la Religiõ Catholique pour vous ſuyure: vous, dis-ie, qui cõtre les promeſſes qu'auez ſolennellement faictes ſur le S. Sacrement de l'Autel, d'exterminer les hereticques, leurs fauteurs, & adherans, contre la foy promiſe auez faict maſſacrer vn grãd Duc, & vn grãd Prelat, non pour autre cauſe q̃ pour eſtre treſ-Catholiqs, & defenſeurs du pauure peuple. Nous ioindrõs à meſmes fin, le rccueil, amitié, bienvueillance & accordz qu'auez faictz auec le Roy de Nauarre, ennemi iuré de l'Egliſe Catholicque: la lieutenãce de Daulphiné qu'auez baillee au Sieur Alfonce Corce: & les trefues faictes par luy ſouz voſtre commandement auec le ſieur de Leſdiguieres chef des hereticqs de ce païs. Ceſte

ſte derniere pleinte q̃ nous vous faiſons, c'eſt celle qui nous importe le plus apres les maſſacres des Princes, & c'eſt la cauſe pourquoy nous prions V.M. de cõſiderer la douleur de noz playes, & cõme bon Pere de famille d'eſſayer à y donner quelque remede. Non que pour mon particulier ie me pleigne des deſordres de ceſte pauure Prouince. Car (Dieu mercy) i'ay moyẽ de ſupporter les incommoditez de ces faſcheux troubles, bien q̃ cela tourne à mon dommage. Mais la miſere du pauure peuple me faict tenir vn langage tout autre q̃ celuy que vous tiennẽt ceux q̃ vous bouchent les oreilles pour n'entendre les criz des pauures. Au moyen dequoy i'eſpere que vous prendrez de bonne part le cõtenu de ceſte lettre, & que vous eſtãt Prince de bon eſprit & fort induſtrieux, ſcaurez bien parmy ces eſpines cueillir des roſes de bonne & agreable ſenteur. Ie ne veux ſuyure la leçon de ceux qui enſeignẽt qu'il ne faut iamais rien dire aux Princes pour leur deſplaire : au contraire i'eſtime auec

tous les doctes de ce Royaume, qu'il ne faut iamais dissimuler ny cacher la verité, principalement à l'endroit des Princes, & que c'est proprement trahir la patrie, de desguiser au Prince l'estat de ses subietz: & encores que ie confesse bien que voz faux Conseilliers d'estat (au moins ceux qui vous gouuernent de plus pres) vous ayẽt empeschẽ de veoir beaucoup de desordres qui se sont cõmis en vostre Royaume: si ne pouuez vous ignorer la cause & les effectz de tant de maux, la calamité de voz subietz, & principalement de ceux de ceste Prouince, q̃ vous sont tres-affectionnez seruiteurs, principalement les Huguenotz, qui nous appellent maintenãt rebelles à V.M. En quoy nous apperceuons vn admirable changement, veu que pendant qu'auez esté Roy de France ilz vous ont esté rebelles & mauuais subietz, vous ont occuppé voz villes, de sorte que pour les ranger à vostre obeyssance vous auez esté cõtraint d'y enuoyer Monseigneur le Duc de Mayẽne en l'an 1580. qui prit sur eux,

la Meure, Beauuais, S. Quentin, & autres places qu'il remit en voſtre obeyſſance en peu de temps: & maintenãt qu'eſtes Dauphin à noſtre grãd regret, les hereticques & les politiques de ce païs, ne font autre parade que de voſtre nom, ſe diſent voz plus fidelles ſubietz & ſeruiteurs, ſont preſtz de prendre le Turban, ſi vous auez enuie de vous faire Turc, nous appellent Guyſardz, Ligueurs ſeditieux & ennemys de V. M. langage bien different de celuy qu'ilz diſoyent en l'an 1572. Qu'il falloit tuer la Royne Mere, & les petitz, quãd ilz vous ont fait pourtraire que vous faiſiez euentrer vne femme enceinte pour veoir la ſituatiõ de ſon fruit. Nous nous esbayſſons de la correction de leur plaidoyé: qui fait croire à tous les vraiz catholiques que deſpuis la mort de feu Mõſeigneur voſtre frere vous auez eu quelque intelligence auec eux, laquelle n'a ſçeu eſtre ſi ſecrette qu'elle n'aye fait paroiſtre ſes effetz, effetz treſpernicieux, effetz indignes d'vn Roy, effetz qui ont produit des flammes pour

bruſler le Royaume, ſi la bonté diuine ne les eſtaint promptement.

Les plus clairuoyans & mieux entẽduz aux affaires du Royaume, ayant veu que apres la mort de feu Monſeigneur voſtre frere, vous enuoyaſtes le Duc d'Eſpernon au Roy de Nauarre luy porter le tiltre de Monſieur, & d'heritier preſomptif de la Couronne. Et qu'en ceſte qualité de premier Prince du ſang, il fut receu à preſenter les rozes au Parlement de Paris par la conniuence d'aucuns Preſidẽs & Conſeillers, cela feit cognoiſtre le Lion par l'ongle, & quelq̃s vnz e'en eſtantz pleints furent par vous menacez de mort: ce qui occaſionna les Princes Catholiques de s'vnir pour eſtouffer le venin qui ſe vouloit emparer du corps de ceſt Eſtat, par le moyen de la diſſimulation, pour reſiſter à laquelle il fallut que les princes employaſſent beaucoup de deniers, vo⁹ feiſtes quelque parade d'y vouloir reſiſter, dont s'enſuiuit l'Edict de Iuillet 1585. par laquelle vous donnaſtes terme aux Heretiques de

demeu

demeurer en voſtre Royaume ſix mois pour vendre leurs biens, pendant lequel temps ilz ſe fortifierent, & quãt à l'execution iamais elle ne paſſa plus auant que la publication. Et s'il y a eu quelques biens ſaiſiz, vous en auez donné des mains leuees ſecrettement, & aulcuns ont obtenu de vous permiſſion de demeurer en leurs maiſons : choſes du tout contraires à ce qu'auez promis à Dieu, à voſtre ſacre, faiſant tort à la reputation de la France, qui ſouloit, dit vn ancien pere, eſtre exempte des monſtres de l'hereſie, par la ſage conduite de noz Roys.

Suyuit apres le reffuz que feites de faire publier en ce Royaume comme il eſtoit requis, la ſentẽce d'excommunication iuſtement denoncee par noſtre S. Pere le Pape Sixte v. cõtre le Roy de Nauarre, & Prince de Condé chefs des heretiques de France, & meſmes y feiſtes faire vne reſponce par vn heretique nõmé du Belloy ſe diſant Catholique, falſo tamen.

Nous mettons en meſme conte de voz

valeureuſes actions, l'amiable recueil que vous feiſtes aux Ambaſſadeurs de voſtre bonne ſœur Ieſabel d'Angleterre, quand ilz vous portarent l'ordre de la Iarretiere, lequel vous deuiez recepuoir comme l'auoyent receu voz predeceſſeurs Roys, & non en vne forme ſentant ſon hypochriſie, comme vous feiſtes au grãd regret des Catholiques.

Nous tairons nous de la reception que vous feiſtes en vn meſme temps aux Ambaſſadeurs de Dannemarc? quelle honte à vous qui vous dites Treſchreſtien, de receuoir & eſcouter amiablement les Ambaſſadeurs d'vn Roy heretique, qui meſdirent (à voſtre barbe) imprudemment de noſtre Treſchreſtienne religion? L'on ſcait bien que vous direz, qu'il ne faut pas violer la foy aux Ambaſſadeurs, ce que i'approuue: que pleuſt à Dieu que vous euſſiez gardé ceſte loy à l'ẽdroit des Ambaſſadeurs Catholiques. Bloys n'euſt pas eſté teſmoing de l'infraction qu'auez faite de ceſte loy, les Conſeruateurs de noſtre

patrie, capres Dieu, seroyẽt encores viuãs, & ceux que vous tenez iniustement prisonniers, n'eussent senty les effetz de vostre tyrannie.

O Dieu! qui se pourra taire de ce qui s'est ensuiuy despuis les choses narrees cy dessus? N'auez vous pas permis que dans Paris, à vostre Cour, ou palais, & en l'Vniuersité ayent esté venduz les liures heretiques de ces trahistres du Belloy & de Mornay? Et n'auez vous pas faict foüetter par les Carreffours de Paris ceux qui ont vendu les liures Catholiques? Sera il possible de faire croire à la posterité que vous ayez faict bailler à du Belloy argent pour faire vn liure de l'authorité Royale, & le Antiguysart, les plus detestables liures q ayent esté faitz de nostre tẽps? Et ce pendant tout cela s'est descouuert au grand malheur de la France, & de vous qui estiez son Roy.

Aussi dessors ne se faut esbahir si les Catholiques commençarent à dire que vous fauorisiez apertement les heretiques, &

ce qui plus les confirma en ceſte opinion fut la mort de M. François le Breton aduocat en Parlemẽt, leql vous feiſtes mourir pour auoir compoſé vn liure de voz iniuſtices, des abuz & maluerſations d'aucũs de voſtre Conſeil, & de voſtre Parlement, qui ont eſté plus ſoigneux de ſe vãger que vous meſmes : & toutesfoys l'Arreſt qui auoit eſté donné cõtre luy n'eſtoit à autres fins ſinon que les Iuges penſoyent q̃ vous luy remettriez la vie apres le iugement, & pour le ſurplus nous nous en rapportons à ce qui vous en a eſté deſpuis nagueres remonſtré par vn de voz officiers.

Chaſcun ſçait aſſez que vous eſtes cauſe de la mort de feu M. de Ioyeuſe, ayant donné ordre q̃ ſa Cauallerie le laiſſeroit, quand ce viendroit à choquer le Roy de Nauarre : ce qu'elle fit. Nous ioindrons à meſmes fins ce q̃ aduint apres la deffaitte des Reiſtres à Aulneau: car M. de Guyſe, Meſſieurs de Nemours, de Mercure, d'Albeuf, & autres Seigneurs & Gẽtilhommes Catholiques pourſuyuans le fil de leur victoire,

ctoire, couroyent apres les Reistres qui e-stoyent restés, pour exterminer ces barba-res qui estoyent venus en Frãce souz vo-stre adueu, pour y plãter l'Atheisme, quãd les Catholiques receurent cõmandement expres de V.M. de ne les plus suyure, ains laisser passer deuant le duc d'Espernõ, qui les ayãt attaintz à Marsilly les Nonnains, les festoya par vostre commandement, & les feit seuremẽt cõduire hors du Royau-me par les Sieurs de Sessac, & de Mauuisse re: indigne recompẽse à ceux qui auoyent tant fait de rauages en France.

Suyuirent apres les barricades de Paris, où vous pẽsiez d'attrapper Mõseigneur de Guyse, & les plus signalez Catholiqs de Pa ris, mais Dieu en disposa autremẽt: & neãt moins pour noz pechez 7. moys apres il a permis, q̃ vous ayez soüillé voz mains dãs le sang de deux tres-illustres Princes voz parẽs, que vous auez meurtris iniustemẽt. Et non cõtent de ce auez fait empriſonner d'autres Princes des plus fidelles de ce Royaume, & qui par armes & par conseil

ont deliuré plusieurs fois vostre Couronne des mains de voz ennemis.

Quel pretexte auez vous de detenir encor prisonniers Monseigneur le Cardinal de Bourbõ vostre oncle, Messieurs de Ginuille,& d'Albeuf, Monsieur l'Archeuesque de Lyon, & les deputez de Paris? Trouuez vous que ce soit vne chose bien faite que de prendre à rançon ledit sieur Archeuesque de Lyon, l'vn des vertueux prelat de France, & qui estoit l'vn de voz plus fidelles Cõseilliers? S'il auoit esté prĩs en guerre,& qu'il eust forfait contre V.M. quel pire traictement luy pouuiez vous faire? si ce n'estoit de luy oster la vie comme vo⁹ l'auez menacé de faire, s'il ne trouue l'argent que luy demandez. Et encores que ce soit vn acte plusque barbare, pleust à Dieu qu'eussiez procedé de mesme façon à l'endroit des Princes massacrez, les vraiz Catholiques se fussent librement cottisez pour euiter le massacre qu'auez faict de leurs Illustres psonnes. Et encores que les Tragedies de Bloys fussent suffisantes pour vous priuer du Royaume, vo-

ſtre benignité n'en fut point contente, ſi elle ne paſſoit plus auant. Ie laiſſe à penſer à tous les gens de bien de ce Royaume, quel ſubiet vous auiez d'enuoyer Alfonce Corſe à Lyon pour aſſaſſiner Mõſeigneur le Duc de Mayẽne qui eſtoit preſt de mettre ordre aux affaires de Daulphiné? Et ce pendant ne pouuez vous pas cõſiderer les iugemens de Dieu, qui a miraculeuſement deliuré ce Prince de la main des bourreaux pour le conſtituer chef de la ſaincte Vnion de France? N'a ce pas eſté ce qui a amené les meilleures villes de France de ſe bander contre vous, qui vous eſtes deſpuis peu declairé protecteur des Heretiques? qui vous eſtes aſſocié auec le Nauarrois, auez remply voſtre Cour des principaux chefs des heretiques? Ne rougirez vous point de honte de fauoriſer & ſouſtenir le party des heretiques, deſquels voſtre Pere Henry ſecõd, François ſecõd, & Charles ix. voz freres Roys de France Treſ-chreſtiens, ſe ſont mõſtrez ſi ſeueres iuſticiers. Irez vo⁹ faire la guerre en la Paleſti

leſtine, cõtre les meſcreans, vous qui auez maſſacré les enfans de ceux qui les en ont chaſſez? Aurez vous ſoucy des murs de Hieruſalem, vous qui auez maintenu l'hereſie en Frãce & en voſtre Cour? Rachepterez vous les captifz d'outre mer, qui auiez engagé les Catholiques de Bologne aux Angloys, la Ville de Lyon, & le Daulphiné aux Suyſſes, ſi l'on ne ſ'en fuſt prins garde? encor ne ſçay ie que ſera de ce pauure païs, lequel eſt par vous ſi tyrannizé que le pauure peuple n'a plus que les ſouſpirs & les larmes. Alfonce Corſe par voſtre commandement a faict trefue auec les heretiques, à la charge de trente ſix mille eſcuz par mois, dont la moytié en ſera baillé au ſieur de l'Eſdiguieres, & l'autre moitié demeurera entre les mains dudit Alfonce: pour le payemẽt de laquelle ſomme les gens de voz cõptes de Daulphiné ont impoſé huict eſcuz par feu tous les mois ſur tout le païs, à la charge q̃ toute la gendarmerie tant d'vn coſté q̃ d'autre ſe retireroit. Voyõs ſi celà a eſté executé, & q̃lle

asseurance peut prendre le peuple de se fier à voz parolles, la trefue estant iuree & accordee en ce païs, à quelle occasiõ Alfonce s'est il voulu saisir de la Ville de Grenoble, & en vouloir ietter hors le sieur d'Arbigny Gouuerneur d'icelle? N'est ce pas à cause q̃ ledict sieur d'Arbigny est Catholique? vouloit il entreprẽdre quelque chose sur la ville, comme on luy a voulu faucement imputer, & pendant le tumulte n'auoit il pas le moyen de se saisir d'Alfonce? Qu'en est il aduenu? Le dommage du païs, & la foule du peuple, qui se sentira de la trop grande patience des Catholiques, patience qui a donné occasiõ à q̃lques Cabinalistes de ce païs, d'amasser des trouppes tant huguenottes qu'autres, & aller courir sur les terres des Seigneurs Catholiques leurs voisins, & ce pendant le païs est plein de gẽsdarmes, & entretenu pour ruyner le peuple par le commandement de vostre lieutenãt. Il ne faut laisser passer sous silence le fauorable accueil qu'auez mõstré aux heretiques de ce païs, & que ne les pouuant fauoriser en personne, vous

y auez enuoyé des principaux de voſtre deteſtable Cabinet, & ceux de ce païs qui vous eſtoyent cogneuz pour Huguenotz, ou de longue main ſoupçonnez de l'eſtre, ont eſté par vous pourueuz d'offices, & recompenſez aux deſpens du pauure peuple.

Et par ce que les Catholiques s'en ſont plains, & des faueurs que portiez aux Heretiques, & des deportemẽs de quelques Preſidentz & Cõſeillers de ce païs, vrais Atheiſtes, & leſquelz on cognoit par noms & ſurnoms, vous auez ioüé les Tragedies q vous feront Roy de France comme de Pologno. Chaſcun ſçait aſſez que vous ayãt depeſché auant le maſſacre Monſeigneur le Duc de Mayenne auec vne armee en Daulphiné, ledit Sieur demeura à Lyõ beaucoup de tẽps, attendant l'argent que vous luy auiez promis: & neantmoins chaſcun ſçait ce que ce Prince a deſpendu pour eſſayer d'auoir Romans, pour le reduire en voſtre obeyſſance: ne ſe doutant iamais qu'euſſiez intelligence auec ces Atheiſtes & du Paſſage, & Barõ de la Roche qui fut la cauſe que par voſtre infidelité

fidelité les deux entreprinses q̃ ledict Sieur Duc fit pour auoir Romans, demeurarent vaines par les itelligẽces qu'auiez auec eux.

Vous ne pouuez ignorer q̃ n'ayez mandé ausdit du Passage & de la Roche, lettres escriptes & signees de vostre main, par lesquel les vous leur mandiez que quelques conditions que le Duc de Mayenne leur vouluſt faire, qu'ilz ne se rendissent point, encores q̃ ledict Sieur Duc leur mõstraſt lettres de vostre main: & ce pendant par vostre dissimulation & grande hypocrisie les Regimens de Gyé, Ponsonat, Baron de Tynicey, des Sieurs de la Baume, de la Garde & Berangueville ont ruyné le païs de telle sorte qu'il est impossible que iamais il se remette, & pour acheuer l'acte, quelques citoyens Catholiques de Romans pour auoir voulu remettre la ville entre les mains de Mõsieur de Mayenne, par vostre commandemẽt ont esté penduz, non pour autre crime que pour estre tres-Catholiques & pour auoir voulu deliurer leur patrie d'entre les mains des heretiques.

O meschante hypocrisie, & cruauté plus que barbare, se monstrer en apparence ennemy des heretiques, & couuertement faire ruyner le peuple Catholique par l'Exaltation de l'heresie.

Ie m'asseure que le Roy Hēry deuxiesme voudroit n'auoir iamais esté marié pour estre pere d'vn tel monstre Sardanapalizé. N'aurez vous pas honte au reste de voz iours d'auoir mis ceste pauure prouince en si grand desolation, que la pluspart des anciennes familles & meilleures maisons de ce païs n'ont pas du pain à manger?

Que diront noz voisins de la haine inueteree & inimitié mortelle que vous nous portez, de fauoriser à nostre ruyne les principaux heretiques qui nous ont pillez iusques à la chemise? Qui auez authorisé & pardonné les meurtres, pilleries & rançonnements faictz à Ambrun, par l'Esdiguieres en l'annee 1586. & à la fin de la mesme annee la prinse des pauures Religieux de sainct Antoine en Viēnois, qui fut faicte par Frize, vn des grans larrons & voleurs qui soit en

Daul

Daulphiné, & qui vſa contre ces pauures Religieux de grãdes cruautez & inhumanités, leur faisãt engager tout ce qu'ils auoyẽt pour payer leur rançon? Nierez vous que vous n'ayez fauorisé le ſieur de l'Eſdiguieres, Gouuernet, & Cuzy ennemis coniurez de la religion Catholique? Ce qui a tant aduencé leurs affaires qu'ilz ſe treuuent auiourdhuy les plus forts, ioinct l'ayde qu'ilz reçoiuent des atheiſtes de Romãs, & de Valance, qui ont faict banqueroute de la religion pour auec les Heretiques faire des courſes pour ruiner par impoſitiõs les pauures Catholiques leurs voyſins.

Et par ce que vous auez promis deſpuis le maſſacre de Bloys de nous traiter doucement, & nous deliurer des mains des hereti ques en quelque ſorte que ce ſoit, & nous ſoulager en tout ce qui deſpendra de vous, c'eſt la cauſe pourquoy nous ſuppliõs treſhumblement V. M. au nom du pauure peuple, de vouloir donner quelque ſoulagemẽt à ceſte pauure Prouince de laquelle vous eſtes Roy, & de conſiderer les extorſions

qu'ont eſté faictes en ce païs aux mois d'Octobre, Nouembre, & Decembre derniers, pendant que vous vous entendiez ſecretement auec le ſieur du Paſſage & Baron de la Roche, de vouloir auoir eſgard aux pilleries, & concuſſions que nous a faict la Valette l'vn de voz Mignons, qui nous a en dixhuict mois deſrobé huict cens mille Eſcuz, ſomme aſſez ſuffiſante pour nous deſcharcher, & pour vous en ſecourir en ce temps ſi miſerable. Vous ſuppliant auſſi de nous aſſiſter de voſtre faueur enuers les huguenots de ce païs pour ne nous point tyrãniſer, autrement & à faute de ce faire vous nous contraindrez à faire noſtre ſalut, & à nous renger auec noz voyſins, & auec ces genereux Princes & villes vnies pour la cõſeruation de la religion Catholique & de l'Eſtat de France, preuoyans bien que vous nous voulez mettre entre les mains de noz ennemis: pour à quoy remedier nous eſperons d'eſtre aſſiſtez des gens de bien, qui fauoriſeront vne ſi ſaincte cauſe. Et encores que pour y paruenir nous acquerions beau-

coup

coup d'ennemys, & d'incõmoditez, i'eſpere que Dieu ne nous delaiſſera point: auſſi voy ie bien que pour donner gueriſon à ceſte pauure Prouince, il faudra qu'elle ſoit ſaignee à bon eſciẽt, & partant Sire, ie prieray Dieu vous donner la grace de vous bien cognoiſtre, & s'il cognoit que ſoyez dommageable à ſon Egliſe Catholique, nous le prierons vous vouloir bien toſt oſter de ce monde.

Eſcrit ce dernier iour de May 1589.

Voſtre affectionné ſeruiteur & ſubiet ſelon Dieu

I. D. R.